

FOLIO 155

COMMUNE de CESSY

A\_PER202604\_138

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Monsieur Frédéric ARAGON

Grade et fonctions : Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – Directeur du service enfance - jeunesse

Durée hebdomadaire : 35H

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,**VU** la délibération du Conseil municipal n°D\_CMC202603\_015 en date du 30 mars 2026 prise sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT, autorisant le maire à subdéléguer aux agents pour l'exécution des achats/commandes**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Monsieur Frédéric ARAGON, Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe exerçant les fonctions de directeur du service enfance - jeunesse,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** À compter du 2 avril 2026, Monsieur Frédéric ARAGON, Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, reçoit délégation de signature pour :

- Les bons de commande jusqu'à 500 € H.T. ;
- Les attestations de facturation ;
- Les attestations de paiement ;
- Les échanges et déclarations avec les services de l'Agence de Service et de Paiement ;
- Les échanges et déclarations avec les services des Caisses d'Allocation Familiale ;
- Les échanges et déclarations avec les services du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ;
- Les attestations de scolarité ;
- Les déclarations liées au service enfance, jeunesse et restauration scolaire.

**ARTICLE 2 :** Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire,**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général de Services est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet de la commune,
- notifié à l'intéressé,

et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Gex,
- Monsieur le Comptable public assignataire

Fait à Cessy, le 2 avril 2026

Le Maire,

Monsieur Christophe BOUVIER

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Signature de l'agent



RC